

Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly

2, rue de la mairie - BP2 - 73401 UGINE cedex Tél. 04 79 37 34 99 - contact@riviere-arly.com

Extrait du registre des délibérations								
Délibération – Comité syndical du 19 décembre 2023								
CONSEILLERS SYNDICAUX: EN EXERCICE: 21	PRESENTS: FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, RAPHAEL THEVENON, COLETTE GONTHARET, FREDERIC REY, SEBASTIEN VIOLI, CLAUDE REVIL-BAUDARD, BERNARD BRAGHINI, DANIEL DUPRE, RAYMOND COMBAZ, CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET, LAURENT SOCQUET, JEAN-MICHEL DEROBERT, PIERRE BESSY, PHILIPPE PRUD'HOMME ET MICHEL LUCIANI	Votes :						
PRESENTS: 15 VOTANTS: 16	EXCUSES: UMBERTO DIMASTROMATTEO, CATHERINE CLAVEL, BERENICE LACOMBE, GHISLAINE JOLY, CHRISTIAN EXCOFFON, CHRISTELLE MOLLIER, FRANÇOIS RIEU, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, MIKE ROUSSEAU, JEAN-PIERRE CHATELLARD, PHILIPPE ROISINE ET SEBASTIEN SCHERMA	Pour : 16 Contre : 0						
QUORUM ADMIN GAL: 11	POUVOIRS: UMBERTO DIMASTROMATTEO AYANT DONNE POUVOIR A RAYMOND COMBAZ	ABSENTIONS: 0						
DATE DE LA CONVOCATION : 12/12/23	ABSENTS: FRANCK PACCARD							

Secrétaire de séance : Colette Gontharet Rapporteur : Pierre Bessy Délibération n°23-55

Objet : Administration générale - Participation des membres 2024

Conformément aux statuts du SMBVA,

Conformément au rapport d'orientation budgétaire 2024 et au débat d'orientation budgétaire du 10/10/2023,

Conformément au budget primitif 2024,

Conformément au rapport d'orientation budgétaire 2024 et au débat d'orientation budgétaire du 10/10/2023 et au budget primitif 2024, le montant des participations des EPCI membres est proposé comme suit :

	Carte Animation		Carte GEMAPI		Total
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	lotai
Participation ARLYSERE	144 167 €	-	136 000 €	140 504 €	420 671 €
Participation CC Pays du Mont Blanc	38 162 €	-	67 500 €	44 925 €	150 587 €
Participation CC Sources du Lac d'Annecy	21 201 €	-	- €	- €	21 201 €
Participation CC Vallées de Thônes	8 480 €	-	7 500 €	- €	15 980 €
TOTAL	212 010 €	-€	211 000 €	185 429 €	608 439 €

>>>>>>

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical décide :

- d'approuver les montants des participations des membres du SMBVA pour l'année 2024 ;
- d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Ugine, le 21 décembre 2023

Le Vice-Président, Pour le président empêché

Christophe Bougault-Grosset,

La secrétaire de séance,

Colette Gontharet,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200035061-20231219-23-55-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2023 Affichage : 21/12/2023

